



MAIRIE - 56700 KERVIGNAC  
Téléphone : 02-97-65-77-06  
Télécopie : 02-97-65-62-32  
[www.kervignac.com](http://www.kervignac.com)  
[mairie@kervignac.com](mailto:mairie@kervignac.com)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019  
Reçu en préfecture le 17/12/2019  
Affiché le 17 DEC. 2019  
ID : 056-215600941-20191216-D2019121605-DE

N° : D2019-12-16-05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LE LUDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2019.

### Présents :

M. LE LUDEC, Mme LE FLOCH, M. LE VAGUERESSE, Mme ROBIC-GUILLEVIN, Mme KERAUDRAN-STEPHANT, M. LE LÉANNEC, Mme NOËL-WILLIOT, Mme LE GALLO, M. PLÉNIÈRE, M. COMBES, M. PLUNIAN, Mme LE ROMANCER-LESTROHAN, Mme LETERTRE-DESPRÉS, M. CARIO, M. DOLO, M. LE BOUILLE, M. GREGORI,

### Absents ayant donné procuration :

M. LE PALLEC à Mme KERAUDRAN-STEPHANT, Mme ALLANIC-LE MORLEC à Mme NOËL-WILLIOT, Mme LE GOFF-PINARD à Mme LE ROMANCER-LESTROHAN

### Absents :

Mme ANNIC, M. GALOU, Mme KERVADEC, M. JOUBIOUX, M. LE HÉBEL, M. OLLIER, Mme GICQUELLO-TEXIER, Mme MONTOYA, Mme JAFFRE,

Mme LE FLOCH a été désignée secrétaire de séance.

### Participation pour l'assainissement collectif – Année 2020

Les membres de la Commission des Finances, à la suite de la réunion du 2 décembre 2019, proposent d'augmenter les tarifs « Un abonné » de 1% pour 2020. Le tarif par abonné supplémentaire représente la moitié du tarif appliqué pour un abonné.

- Pour les immeubles neufs et lors du changement de destination de l'immeuble :

- Un abonné : 2 792,22 €
- Par abonné supplémentaire : 1 396,10 €

- Pour les immeubles existants avant travaux d'assainissement :

- Un abonné : 978,59 €
- Par abonné supplémentaire : 489,28 €

Entendu l'exposé de Monsieur Serge LE VAGUERESSE,

Les membres du Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Votent les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour copie conforme

Serge LE VAGUERESSE  
Adjoint au Maire

Le Maire,  
Jacques LE LUDEC

